



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/06/2025

Référence
D_2025_020

Objet de la délibération
BILAN CANTINE ET PROPOSITION D'AUGMENTATION TARIFAIRE DU PRIX D'UN REPAS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	17

Date de la convocation
16/06/2025

Date d'affichage
16/06/2025

Vote
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 07/07/2025

Et

Publication ou notification du :
07/07/2025

L' an 2025, le 24 Juin à 18 heures 45 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Monsieur CHABOREL Alain, Maire

Présents : M. CHABOREL Alain, Maire, Mme GROS Catherine, M. PRIEUR Laurent, Mme ROBBIO Françoise, M. NAGOT Yannick, Mme SAUVAGE Marie-Claude, M. PONTONNIER Gilles, M. GUILLOT Jean-Michel, M. COLLIGNON Jean-Pierre, Mme GODON Chantal, M. CARRÉ Thierry, Mme HUET Muriel, Mme PETIT Alexandrine, Mme PELOILLE Maryse, M. PRIEUR Jean-Claude

Excusé(s) : M. SAUVE Maxime

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MARCILLY Anne-Flore à Mme PETIT Alexandrine, Mme BONNEAU Laura à Mme GROS Catherine

Absent(s) : M. MENARD Anthony

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROBBIO Françoise

BILAN CANTINE ET PROPOSITION D'AUGMENTATION TARIFAIRE DU PRIX D'UN REPAS

Monsieur le Maire présente le mémoire concernant le coût d'un repas à la cantine municipale pour l'année 2024.

Le coût d'un repas revient à la commune à 8,02 €.

Le prix du ticket de cantine à partir du 1er octobre 2022 était de 3,80 €.

Il propose de porter le prix du ticket de cantine à 4,00€ à partir du 1er septembre 2025.

Le Conseil Municipal,
après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de fixer le prix du ticket de cantine à 4,00 € à partir du 1er septembre 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.



Le Maire
Alain CHABOREL